L'admissibilité à la 3e dose du vaccin contre la COVID-19 s'étend aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à d'autres groupes

Le Bureau de santé de l'est de l'Ontario (BSEO) est heureux d'informer le grand public que les adultes de 70 ans et plus sont admissibles dès le 3 novembre 2021, à une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 à ARNm six mois après leur seconde dose.

L'admissibilité à la troisième dose, six mois après la seconde dose, couvre aussi les :

- Populations autochtones qui vivent sur ou hors réserve et les membres de leur ménage âgés de 18 ans et plus
- Travailleurs de la santé <u>tels que définis par le Ministère (Appendice B)</u>
- Soignants essentiels désignés qui œuvrent dans les milieux de vie collectifs
- Personnes qui ont reçu 2 doses d'AstraZeneca ou 1 dose du Janssen
 - Il est recommandé de recevoir un vaccin à ARNm comme troisième dose sauf sur avis contraire. Seuls les vaccins à ARNm sont disponibles dans cette clinique.

Deux doses sont toujours efficaces

Il est recommandé de recevoir une troisième dose, mais ce n'est toutefois par urgent ni obligatoire. Une troisième dose aidera les membres de ces groupes à améliorer leur réponse immunitaire afin de prévenir une infection. La preuve continue de démontrer que deux doses du vaccin offrent une protection durable contre la maladie grave, l'hospitalisation et la mort. Les personnes sont toujours considérées <u>entièrement vaccinées</u> avec deux doses.

Déclin de la protection

Certaines populations ont été priorisées tôt durant le programme d'immunisation contre la COVID-19 en Ontario, ce qui laisse plus de temps au déclin s'il devait se produire. Par ailleurs, bon nombre avait reçu leurs vaccins selon l'intervalle recommandé par les fabricants. Les données probantes recueillies jusqu'à présent suggèrent que, par rapport à des intervalles plus longs, des intervalles plus courts entre les première et deuxième doses sont à l'origine de réponses immunitaires plus faibles; ce qui peut également entraîner une diminution de la protection plus rapide.

Les preuves montrent que plusieurs mois après avoir reçu deux doses de vaccin contre la COVID-19 à ARNm, la réponse immunitaire de la population âgée diminue par rapport à la population générale. De nouvelles données indiquent également que la protection contre l'infection diminue plus rapidement chez les personnes ayant reçu 2 doses d'AstraZeneca ou 1 dose de Janssen.

Depuis août 2021, l'Ontario offre une troisième dose du vaccin contre la COVID-19 à certaines <u>populations</u> <u>vulnérables</u> dont la réponse immunitaire est diminuée après le vaccin contre la COVID-19 comparativement à la population générale. Le BSEO a complété la troisième dose de l'immunisation des résidents des établissements de soins de longue durée et des maisons de retraite.

Accès à une troisième dose

Le samedi 6 novembre à 8 h, le portail de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario sera ouvert aux réservations de vaccins pour les personnes admissibles à une troisième dose. La réservation sera disponible à www.Ontario.ca/rendezvousvaccin. Les cliniques seront ajoutées au système régulièrement,

revenez souvent pour vérifier. Les personnes qui ont besoin d'aide pour réserver peuvent appeler l'InfoCentre provincial pour la vaccination au 1-833-943-3900. Si vous avez besoin d'aide ou d'accommodements particuliers, vous pouvez également appeler le BSEO au 1-800-267-7120. Les clients qui ont besoin d'une première ou d'une deuxième dose peuvent également utiliser le système de réservation des vaccins de l'Ontario.

À partir du 3 novembre, les <u>clients sans rendez-vous</u> seront acceptés pour la troisième dose; les clients sont encouragés cependant, à prendre rendez-vous dès que le portail de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario sera disponible le 6 novembre. Nous continuons d'accueillir les personnes qui ont besoin d'une première ou d'une deuxième dose avec ou sans rendez-vous.

Si vous, ou une personne dont vous vous occupez, répondez aux critères pour la troisième dose, nous vous encourageons à vous faire vacciner dans <u>une pharmacie partenaire</u> ou chez votre fournisseur de soins de santé. Les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés en même temps ou à tout moment avant ou après le vaccin contre la grippe ou d'autres vaccins. Le vaccin contre la COVID-19 à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna) peut être utilisé comme dose de rappel, quel que soit le vaccin contre la COVID-19 utilisé dans la série primaire.

Collaboration continue

Bien que le vaccin contre la COVID-19 soit très efficace, la Province planifie d'étendre l'admissibilité à une dose de rappel à tous les Ontariens au fil du temps. Si vous, ou toute personne cherchant une troisième dose, n'appartenez pas à l'un des groupes admissibles à une troisième dose, ou si l'intervalle minimum depuis votre deuxième dose n'est pas atteint, ne tentez PAS de prendre rendez-vous ou de vous présenter sans rendez-vous. Les clients qui souhaitent recevoir une troisième dose devront fournir une preuve d'admissibilité avant de recevoir leur vaccin. Nous demandons la collaboration et la patience de toutes les personnes concernées alors que nous poursuivons cette énorme tâche qu'est la vaccination.

Pour les plus récentes informations sur les groupes de la population admissibles à la troisième dose du vaccin et savoir comment se la procurer, veuillez consulter régulièrement le site Web du Bureau de santé de l'est de l'Ontario à www.BSEO.ca/vaccins